

Séance du 23 février 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	23
Absents	10
Procurations	5
Votants	28

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt-trois février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le dix-sept février deux mille vingt-six par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Christine LATAPIE, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jacky MAILLÉ, Michel SOULIÉ, Dominique BEC, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Christian GIRAUD, Valérie ABADIE-ROQUES, Franck TOURNERET, Rachida EL HAOUARI, Benjamin GOURDON, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL, Grégory SERIN

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Louis COSTE (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Catherine COUFFIN), Stanislas LIPINSKI (pouvoir à Sabine MIRAL), Mathieu GINESTET (pouvoir à Grégory SERIN), Fabien CASTELLA (pouvoir à Liliane MONTJAUX)

Absents excusés : Jean-Luc PAULAT, Hakim GACEM, Fabienne VERNHES, Virginie SEXTO, Emilie LOUBAT

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

DG/02-2026

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 18 décembre 2025

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 16 janvier 2026,

CONSIDERANT que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, qui s'est tenue le jeudi 18 décembre 2025, a été établi par la secrétaire de séance Madame Dominique BEC, élue en séance, et a été transmis à l'ensemble des élus.

ENTENDU que conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que les membres du Conseil municipal l'approuvent ou demandent à le modifier.

ENTENDU qu'aucune demande de modification n'a été formulée.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 18 décembre 2025 tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 25 FEV. 2026

Et de la publication le : 25 FEV. 2026